

Auch, le 22 mai 2026

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Santé : Le Conseil départemental du Gers poursuit et renforce sa mobilisation contre la désertification médicale**

Réunis en séance le 22 mai 2026, les élus départementaux ont adopté plusieurs délibérations visant à consolider l'accès aux soins dans les territoires ruraux, à soutenir l'attractivité médicale du Gers et à adapter les dispositifs existants aux nouvelles réalités de terrain.

Depuis la création du Centre départemental de santé en 2022, le Département a développé un modèle inédit fondé sur le salariat médical afin de répondre aux difficultés d'accès aux soins rencontrées dans de nombreuses communes gersoises. Trois centres territoriaux de santé ont ainsi été ouverts à Fleurance, Vic-Fezensac et Plaisance, complétés par plusieurs antennes locales. Plus de 75 000 consultations ont déjà été réalisées depuis leur ouverture. Face aux tensions persistantes sur la démographie médicale, le Département souhaite désormais diversifier les modes de gestion des ressources humaines médicales et paramédicales. L'objectif est de sécuriser la continuité des soins, faciliter les recrutements et offrir davantage de souplesse dans l'exercice professionnel grâce à des partenariats avec des structures extérieures pouvant mettre à disposition des professionnels de santé. Dans cette dynamique, deux nouvelles implantations sont en cours : le Département a ouvert une antenne à Villecomtal-sur-Arros, en complément de l'activité du médecin libéral déjà présent sur la commune, et prévoit la création d'une nouvelle antenne à Puycasquier, commune confrontée depuis plusieurs mois à l'absence de médecin généraliste. Cette nouvelle offre viendra renforcer la couverture médicale d'un territoire particulièrement fragilisé.

Pour accompagner cette évolution, le Département souhaite également adhérer au Groupement d'Employeurs Santé Gers en Gascogne (GESGG). Cette structure permettra de mutualiser les ressources humaines médicales, de faciliter les recrutements et de proposer des modalités d'exercice plus attractives pour les professionnels de santé. Cette adhésion constitue un levier supplémentaire pour renforcer l'attractivité du territoire et sécuriser le fonctionnement du Centre départemental de santé.

Le soutien à l'attractivité médicale passe également par l'amélioration des conditions d'accueil des futurs praticiens. C'est dans ce cadre que le Conseil départemental proposera l'attribution d'une subvention de 100 000 euros au Centre hospitalier d'Auch pour la rénovation de l'internat

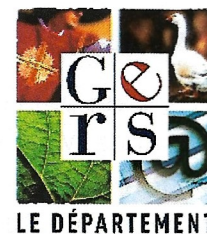
Bocage. Ce bâtiment, destiné à l'hébergement des internes et étudiants en médecine, fera l'objet d'une importante rénovation énergétique et fonctionnelle afin d'améliorer les conditions d'accueil des futurs professionnels de santé et renforcer l'attractivité hospitalière du bassin auscitain.

Enfin, le Département entend poursuivre son engagement historique en matière de prévention santé. Les élus ont adopté le renouvellement de la délégation de compétence pour l'exercice des activités de vaccination au-delà du 31 décembre 2026. Gratuit pour les usagers, le service départemental de vaccination joue un rôle essentiel auprès des publics les plus éloignés du soin et connaît une fréquentation croissante.

À travers l'ensemble de ces mesures, le Conseil départemental du Gers réaffirme sa volonté d'agir concrètement pour garantir un accès équitable aux soins sur l'ensemble du territoire gersois et répondre durablement aux défis de la désertification médicale.

**Le Mot de Jérôme Samalens, Vice-Président du Conseil départemental en charge de la Santé :**

*« La désertification médicale n'est pas une fatalité. Dans le Gers, nous avons choisi d'agir pour garantir à chaque habitant un accès digne et équitable aux soins. Avec le Centre départemental de santé, les nouvelles antennes territoriales, le soutien à l'accueil des internes ou encore nos actions de prévention, nous construisons un véritable service public de proximité. Plus de 75 000 consultations ont déjà été réalisées avec nos médecins salariés depuis 2022 et 62 médecins libéraux installés depuis 2016 : cela prouve qu'une collectivité locale peut répondre concrètement aux inégalités territoriales. La santé doit rester un droit fondamental, jamais une variable d'ajustement selon le lieu où l'on vit. »*



Auch, le 22 mai 2026

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Intervention Jérôme Samalens, Vice-Président du Conseil départemental du Gers, délégué à la santé- Séance de l'Assemblée départementale le 22 mai 2026.**

#### **Sujet : Lutte contre la désertification médicale**

Les cinq premiers rapports présentés aujourd'hui ne relèvent pas d'une simple adaptation organisationnelle. Ils portent une vision politique forte : celle d'une société où la santé n'est pas une marchandise, mais un bien commun, un droit fondamental, et une condition essentielle de l'égalité et de la liberté.

L'accès aux soins ne doit pas dépendre d'un mécanisme spéculatif. La santé touche à la dignité humaine, à la protection des plus fragiles, à l'égalité réelle entre les citoyens. Elle relève donc pleinement de la responsabilité de la puissance publique.

Notre département compte 2,45 médecins pour 1 000 habitants, un ratio inférieur à la moyenne nationale. Un médecin sur deux a plus de 55 ans. Selon une étude publiée cette semaine par la fondation Jean Jaurès, les délais d'attente, chez les spécialistes en particulier, explosent : dans notre département, 164 jours pour consulter un cardiologue, 153 jours pour un ophtalmologue, alors qu'il ne faut que 16 jours pour obtenir un rendez-vous en cardiologie à Paris. C'est une rupture flagrante du principe d'égalité.

Derrière ces chiffres, il y a des femmes et des hommes qui renoncent à se soigner, des diagnostics retardés, des pathologies aggravées, des angoisses prolongées.

Face à cet abandon, notre collectivité a fait un choix politique teinté de détermination, un choix de salubrité intellectuelle, morale et sociale : celui du service public.

En 2016, la situation de l'offre médicale a incité la majorité départementale à créer la mission #Dites32, renforcé en 2021 par la création du Centre Départemental de Santé, développant ainsi le salariat de médecin. Ainsi, le Département du Gers a décidé d'intervenir directement pour garantir l'accès aux soins. Car là où la puissance publique avance, l'intérêt général reprend ses droits.

La complémentarité de cette offre de soin : exercice libéral/salariat permet de sortir d'un modèle unique répondant à la fois aux besoins d'un territoire et aux aspirations des jeunes médecins qui souhaitent travailler en équipe, consacrer plus de temps à leurs patients et moins aux démarches administratives.

Les résultats parlent d'eux-mêmes : avec la mission #Dites32, c'est 62 médecins libéraux qui ont été accompagnés dans le cadre de leur installation. Avec le Centre départemental de Santé du

Gers, c'est plus de 75 000 consultations qui ont été réalisées depuis mai 2022 dans les centres de Fleurance, Vic-Fezensac, Plaisance et leurs antennes.

Soixante-quinze mille consultations, ce sont autant de preuves concrètes qu'une politique publique volontariste peut réduire les inégalités et changer la vie quotidienne de nos concitoyens. L'ouverture des antennes de Villecomtal-sur-Arros et de Puycasquier constitue donc une nouvelle étape.

Notre démarche « d'aller vers », notamment avec le Mammobile et le Service Prévention Santé Vaccinations, illustre également cette volonté de rapprocher la prévention et le dépistage des populations les plus éloignées du système de santé. Là encore, il s'agit de faire primer l'intérêt général et l'accès aux soins pour tous.

La qualité et la continuité de ces services de proximité se reflètent dans un recours important et en constante augmentation de la part des habitants du département. Ce centre de vaccination représente un modèle d'efficacité et d'équité sanitaire.

Quant au Mammobile, depuis le novembre 2024, il a permis à 2200 femmes de se faire dépister, avec une répartition géographique équilibrée sur le territoire.

Ainsi, s'agissant de la santé, notre conviction est simple : ce qui est indispensable à la dignité humaine ne doit pas être soumis à la recherche du profit.

La santé, l'éducation, l'eau ou l'énergie, font partie de ces biens essentiels qui doivent être protégés des logiques marchandes.

Ce que nous construisons dans le Gers depuis plusieurs années est exemplaire. C'est un véritable service public départemental de santé, qui démontre qu'une collectivité locale peut agir efficacement pour corriger les inégalités territoriales.

Dans un contexte où certains continuent par leurs politiques d'engager un recul des services publics, notre département montre qu'une autre voie est possible : celle de l'action publique, de la solidarité et de la justice sociale.

Aucune Gersoise, aucun Gersois, ne doit être considéré comme un citoyen de seconde zone.

C'est pour toutes ces raisons, notre majorité est fière de soumettre à cette assemblée ces cinq rapports au vote qui s'inscrivent dans la lutte contre la désertification médicale et dans le combat pour un égal accès aux soins.

Je vous remercie